



CACES® - Engins de chantier - R.482 Débutant - Intra



Objectifs de la formation

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier
- Connaître les informations relatives aux risques liés à leur utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques
- Obtenir son CACES® et son Autorisation de conduite engins de chantier
- Obtenir son attestation de compétences AIPR niveau Opérateur (option)

Compétences visées

- Connaître la technologie des engins de chantiers
- Connaître les principaux types d'engins de chantier et les différentes catégories
- Connaître les règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Connaître les risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Être capable d'exploiter des engins de chantier
- Être capable d'effectuer les vérifications d'usage des engins de chantier
- Être capable d'effectuer une prise de poste, une fin de poste, les vérifications d'usage et les opérations d'entretien courant
- Être capable de conduire et manoeuvrer un engin de chantier

Formacode :
31717 engin chantier - NSF 311
31795 sécurité manutention - NSF 311
31747 engin manutention levage - NSF 311

Programme F LmEngin4Cc A D - Edition du 28-02-2020

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail

PUBLIC

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement

MODALITES

- Durée : 21h (3 jours). Durée minimale proposée variable en fonction du nombre de stagiaires et des catégories réalisées
- Nombre de participants : 6 à 12 participants maximum et 1 participant minimum
- Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 120 mois.
- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Comprendre le français
- Être reconnu apte médicalement
- Être titulaire du permis B minimum pour les engins immatriculés
- Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI

Textes officiels

Art. R. 4323-55 & R. 4323-56 du Code du travail

Arrêté du 2 Décembre 1998

Circulaire DRT 99/7 du 15 Juin 1999

Décret n°2015-172 du 13 février 2015

Recommandation CNAM R.482

Arrêtés du 15 Février 2012 modifié et du 22 Décembre 2015

Programme détaillé de la formation

• CONNAISSANCES THEORIQUES

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier, les catégories de CACES®
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

• SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection.
- En centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

- Aire d'évolution pratique certifiée CACES®
- Exercices pratiques et tests CACES® avec les engins mis à disposition par l'établissement ou en location

Evaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Documents délivrés

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- CACES®, attestation de formation et titre d'autorisation de conduite pré-rédigé adressés au signataire de la convention ou à son correspondant.
- Un manuel est remis à chaque stagiaire.